



Bruxelles, le 28 janvier 2018

Chère Collègue,
Cher Collègue,
Madame, Monsieur le Juge de paix,
Madame, Monsieur le Juge au tribunal de Police,

Concerne : cotisation annuelle (2018) à l'Union royale des juges de paix et juges au tribunal de police de Belgique a.s.b.l.

Au cours de l'année écoulée, l'Union a consacré son énergie à la défense des conditions de travail des juges de proximité, toujours avec constance et fermeté, tant par la participation aux groupes de travail auxquels elle a été invitée, que par les avis qui lui ont été demandés ou encore lors d'auditions à la Chambre ou d'entretiens avec le Ministre.

Afin de permettre à l'Union de poursuivre son action, il est primordial que ses membres restent unis et solidaires. Une nouvelle fois, vous êtes invités à témoigner de cette solidarité par votre soutien financier.

Pour l'année 2018, le montant de la cotisation a été maintenu à la somme de **65,00 EUR.** pour les juges de proximité en activité et de **40,00 EUR.** pour les juges de paix et les juges au tribunal de police admis à la retraite ou à l'éméritat, dont le versement peut être effectué sur le compte n° **BE70 6300 8848 0025** ouvert au nom l'association.

Ce paiement vous conférera ou vous maintiendra votre qualité de membre de notre association, ainsi qu'il vous permettra de rester informé des résultats des démarches de votre Union, ou encore de pouvoir prendre part, avec voix délibérative, à nos assemblées générales, et en particulier à notre Congrès annuel qui se tiendra, cette année, le 26 mai 2018 en matinée à Lessines. Une invitation vous parviendra en temps utile.

Votre participation, vos suggestions, vos interpellations, en somme, votre voix, restent particulièrement importantes... et si vous souhaitez vous engager plus activement dans l'action de l'Union, les candidatures restent toujours bienvenues.



Nous profitons également de cette occasion pour vous informer que l'Union a obtenu de son partenaire La Charte, que le Journal des juges de paix et le Journal des juges de police soient à nouveau disponibles en version papier.

L'abonnement annuel 2018 est proposé au même prix que l'an dernier, soit 139,00 EUR. au lieu de 198,00 EUR.

Si vous êtes intéressé(e), pourriez-vous compléter le formulaire ci-joint et nous le renvoyer afin de nous permettre de centraliser les commandes.

La Charte nous indique également qu'elle entend toujours développer une base de données reprenant toutes les livraisons de la revue et de ses annexes (Chroniques de droit et tableau indicatif), qu'elle a éditées, via internet.

Votre abonnement annuel vous donnera également accès à cette banque de données.

Nous vous remercions pour la confiance que vous continuez à témoigner à notre Union, ainsi que de votre soutien financier.

Avec nos sentiments collégiaux,

Gérard COLLIN
Trésorier

Jean-Hwan TASSET
Président national